

Chers parents,

Nous rencontrons cette année de nombreux problèmes de sécurité routière aux entrées et aux sorties de notre école. Nous tenons à vous alerter sur les dangers identifiés ci-dessous. Le personnel déjà très sollicité est amené à intervenir régulièrement sur des comportements d'adultes et d'enfants pour éviter (parfois de justesse) des accidents.

Nous sommes conscients de la spécificité de notre école en hyper centre ville: voie routière et voie pour le tram à double sens face à notre porche, manque de stationnement dans l'environnement immédiat. Nous allons attirer l'attention de la mairie et proposer des aménagements et des actions de sensibilisation. Cependant, **c'est tous ensemble qu'il nous faut modifier nos comportements pour être de véritables acteurs de notre sécurité.**

Quelques rappels essentiels :

-l'entrée de l'école n'est pas une cour où l'on peut jouer, c'est un espace public. La barrière est une séparation avec le tram (pas un moyen de faire de la gymnastique). Le trottoir à l'entrée de l'école doit toujours permettre le passage des autres piétons.

-les vélos ne doivent pas circuler sur le trottoir ni en barrer le passage. Le comportement en vélo doit être responsable à l'arrivée devant l'école, il doit respecter les autres piétons.

-évitez la dépose en double-file à la porte de l'école et privilégiez un stationnement confortable pour tous.

-ne faites jamais descendre un enfant coté voie de circulation que ce soit du côté voitures ou tram. Votre champ visuel ne permet de voir qu'un sens de circulation. A noter que la bande centrale n'est pas assez large pour assurer une descente sécurisée.

-la traversée de la route est assurée par un personnel mais il faut marquer un temps d'arrêt sur la bande centrale pour vérifier s'il n'y a pas de tram et s'il n'y a pas de vélos.

- le trottoir côté école n'est pas un lieu de stationnement.

-si votre enfant part ou revient seul à l'école, préparez avec lui le chemin qu'il doit suivre et quel comportement il doit avoir pour assurer sa sécurité (par exemple : ne pas passer entre un véhicule et un mur, ne pas passer juste derrière un véhicule car il peut reculer, s'arrêter aux porte cochères, regarder à gauche et à droite avant de traverser, s'il se déporte sur la voie du tram il faut qu'il regarde avant derrière lui si un véhicule arrive, utiliser le passage piétons sécurisé pour traverser...). Expliquez-lui les risques auxquels il s'expose s'il ne respecte pas les règles de prévention routière. N'hésitez pas à faire des « répétitions » avant qu'il se rende seul à l'école.

Les Délégués des Parents d'élèves et le Directeur se sont réunis pour élaborer des propositions à destination de la Mairie. La police municipale augmentera sa présence aux abords immédiats de l'école afin de sensibiliser les usagers dans un premier temps.

Cordialement.

Les membres du Conseil d'école